

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 AVRIL 2016

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, ALFIERI Françoise, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, SCEVOLA Damien

Absents excusés : MARCOUX Jean-François
THOUE Caroline pouvoir à ALFIERI Françoise
MARTIN Mickaël pouvoir à BESSET Pierre-Yves

Approbation du dernier PV à la majorité.

Refus de signature de M. MARGNAT Flavien au motif que les explications des votes contre sur le compte rendu ne sont pas assez explicites (régime indemnitaire, devis MOUNARD et places de parking)

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 563 770 € (dont 454 623 € de virement à la section d'investissement)
- Recettes : 563 770 € (dont 442 561 € de report d'excédent)

Section d'investissement :

- Dépenses : 600 745 €
- Recettes : 600 745 € (dont 454 623 € de virement de la section de fonctionnement et 141 842 € de report d'excédent)

Le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

P.L.U – DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES : (délibération 2016/08)

Madame le Maire propose au conseil municipal, de valider le choix retenu afin de pouvoir débiter les études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le choix du bureau d'études REFLEXITE pour les montants :**
 - **Tranche ferme élaboration du PLU pour 40 545,00 € HT (48 654,00 € TTC)**
 - **Tranches conditionnelles :**
 - **évaluation environnementale pour 2 850,00 € HT (3 420,00 € TTC)**
 - **par atelier de travail supplémentaire pour 847,50 € HT (1 017,00 € TTC).**
- **Précise que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits aux budgets investissement des exercices 2016 et 2017**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement pour les montants validés précédemment.**

MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : (délibération 2016/09)

Le projet de mutualisation des équipements sportifs avec les communes d'Andancette, Champagne, Peyraud, St Désirat et St Etienne de Valoux est présenté au conseil municipal.

Il convient pour chaque commune de valider la mise en place d'un groupe de travail intercommunal au sein du bassin de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la mise en place d'une groupe de travail intercommunal au sein du bassin de vie**
- **DESIGNE M. ROYER MANOHA Olivier et M. MARGNAT Flavien membres du groupe de travail.**

DIVERS :

Villages fleuris : le Conseil Municipal décide de reconduire son inscription au concours 2016.